

LES AFFAIRES URBAINES

L'INCIDENCE D'UN DÉBRAYAGE POSSIBLE DES MEMBRES DE NABET SUR LA CONFÉRENCE HABITAT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné les effets paralysants que la menace de débrayage des membres de NABET pourrait avoir sur le matériel exposé et la transmission des délibérations de la Conférence Habitat dans le monde, le ministre pourrait-il nous dire ce qui le porte à croire à la possibilité d'un pareil débrayage et si un plan d'urgence a été prévu pour parer à une telle éventualité?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, la situation n'est pas aussi désastreuse qu'on l'a laissé entendre. Nous avons les choses bien en mains en ce qui concerne les arrangements officiels au Canada. Il serait regrettable qu'un événement de cette importance ne soit pas télévisé au Canada et à l'étranger, car non seulement les Canadiens mais le monde entier y perdraient s'ils ne pouvaient bénéficier de cette conférence. Il n'y a pas de plan d'urgence. Je présume que si on arrive pas à s'entendre avant la Conférence, la situation du télédiffuseur canadien sera compromise, ce qui serait, à mon avis, une catastrophe.

* * *

RADIO-CANADA

L'INCIDENCE D'UN DÉBRAYAGE POSSIBLE DES MEMBRES DE NABET SUR LA TÉLÉDIFFUSION DE LA CONFÉRENCE HABITAT ET DES JEUX OLYMPIQUES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre peut-il dire à la Chambre comment on a pu laisser un conflit entre NABET et Radio-Canada à propos d'une réduction de 2 p. 100 de la hausse salariale par la Commission de lutte contre l'inflation dégénérer au point que la réputation du Canada—contrairement à ce que soutient le ministre d'État chargé des Affaires urbaines—comme pays hôte d'importants événements internationaux pourrait en être compromise, étant donné notamment les déclarations des dirigeants et des membres de NABET selon qui le projet de débrayage à l'occasion d'Habitat pourrait se répéter avant les Olympiques et d'autres événements importants?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il me faudrait obtenir un rapport à ce sujet de la Société Radio-Canada. Peut-être le ministre du Travail aurait-il quelque chose à ajouter à ce sujet.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS INDIGÈNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre au sujet de la reconnaissance de principe par le gouvernement des droits indigènes et du titre d'aborigène pour les autochtones du Canada. J'aimerais demander au premier ministre s'il est prêt aujourd'hui à dire à la Chambre si le gouvernement répond d'une manière ou d'une autre aux nombreuses demandes adressées depuis 1973 au cabinet par les Métis et les Indiens non inscrits au sujet des droits très particuliers dont ils peuvent jouir dans notre société?

Questions orales

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, plusieurs rencontres ont eu lieu entre divers chefs autochtones et le cabinet, lequel a étudié leurs demandes.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Pourrais-je demander au premier ministre de préciser la situation très particulière dans laquelle se trouvent les collectivités oubliées des Métis et des Indiens non inscrits et, plus particulièrement, si des pourparlers ou des dialogues ont été engagés avec elles au sujet des domaines dans lesquels nous tenons compte maintenant de leurs revendications, à savoir les territoires de notre pays?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est là un aspect de leurs revendications et le gouvernement fédéral a accepté d'en tenir compte. Le député sait, bien sûr, que la première préoccupation du gouvernement fédéral concernait les Indiens inscrits, ceux qui relèvent de l'autorité administrative du gouvernement fédéral. Les autres, les Métis, relèvent de l'autorité administrative des gouvernements provinciaux. Nous espérons que ces gouvernements les considéreront comme des citoyens à part entière, et non pas comme des citoyens oubliés, pour utiliser l'expression du député.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

DEMANDE DE RAPPORT SUR LA RÉVISION DE LA DISPOSITION RELATIVE AU BOYCOTTAGE À L'ENDROIT D'ISRAËL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le 8 mai 1975, parlant du boycottage par les pays arabes de certaines entreprises canadiennes, le premier ministre a déclaré à la Chambre, et je cite ses propos reproduits à la page 5583 du hansard:

... cette façon d'agir ne coïnciderait pas avec la ligne de conduite du gouvernement ni avec les principes moraux des Canadiens...

Cependant, celui qui était alors ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré à la Chambre le 2 juin 1975, et je cite ses propos qui se trouvent à la page 6326 du hansard:

... le gouvernement dans son ensemble étudiera très bientôt cette question. Évidemment, son point de vue sera communiqué à tous les ministères et sociétés de la Couronne.

Un an s'est écoulé depuis la déclaration du premier ministre, mais le gouvernement n'a encore annoncé aucune décision sur cette question. Je me demande si le premier ministre peut indiquer à la Chambre ce qu'il compte faire pour que le cabinet confirme ses propos du 8 mai 1975, et pour qu'il énonce la politique officielle actuelle du gouvernement qui sera alors appliquée avec fermeté et suivie par tous les ministères et organismes du gouvernement, sans plus tarder?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'apprécie la préoccupation du député sur cette question très importante.

M. Alexander: Ce qu'il veut, c'est de l'action.

M. Trudeau: Je me renseignerai et je verrai ce qui a été fait jusqu'ici à cet égard.